



**Concours : EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR
L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE
PROFESSIONNEL (PLP), A L'ECHELLE DE REMUNERATION
DES PLP**

Section : COIFFURE

Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Madame Marie-Christine BATTIN,
Présidente du jury

Sommaire

	Page
1. Éléments statistiques	3
2. Définition de l'épreuve	4 à 5
3. Observations du jury et conseils aux candidats	6 à 8

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

1. ELEMENTS STATISTIQUES

	Privé sous contrat
Nombre de postes	3
Candidats inscrits	21
	Admissibilité
Nombre de dossiers reçus (= candidats non éliminés)	9
	Admission
Moyenne générale de l'épreuve (candidats non éliminés)	09,34
Moyenne des candidats admis	11,60
Note du dernier candidat admis	10,66
Note maximale	13,33
Nombre de candidats admis	3
Barre	10,66

2. DEFINITION DE L'ÉPREUVE

Textes de référence :

- Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation d'un examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel
- Note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 – BO EN 47 du 20/12/12
- Arrêté du 10 août 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires

2.1 Définition

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission. L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

L'épreuve comporte deux parties

1^{ère} partie : durée 30 min maximum (présentation du dossier par le candidat = 10 min maximum + échange avec le jury = 20 min maximum)

2^{ème} partie : durée 30 min maximum (exposé : 10 min maximum + entretien avec le jury = 20 min maximum)

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Durée de l'épreuve : 60 min maximum

+

Durée de préparation du sujet de la 2^{ème} partie de l'épreuve : 30 min

2.2 Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP puis d'un échange avec le jury.

Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

2.3 Seconde partie de l'épreuve

Elle comporte un exposé du candidat, portant sur un sujet, suivi d'un entretien avec le jury.

Le sujet est remis avant la 1^{ère} partie de l'épreuve. Le candidat en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

Le sujet a été déterminé par le jury à partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP.

Le jury demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes

dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

3. OBSERVATIONS DU JURY ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury a apprécié

A la lecture des dossiers de RAEP

- les dossiers, paginés, aérés, bien structurés, synthétiques avec une référence aux documents ou travaux réalisés dans le cadre de l'activité décrite ;
- la mise en relation du parcours professionnel et des responsabilités assumées, avec des compétences attendues de l'enseignant ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la séquence de formation présentée ;
- les dossiers présentant la justification du choix de la séquence proposée et sa place dans la progression ;
- les dossiers présentant la justification de la démarche pédagogique choisie ;
- les dossiers mettant en évidence une analyse de la réalisation pédagogique présentée et de l'évaluation en termes de résultats et/ou de remédiation ;
- la pertinence du choix des documents ou travaux joints au dossier et leur qualité de présentation.

Pendant le déroulement de l'épreuve

- Au moment de l'exposé du dossier de RAEP :
 - les exposés bien structurés avec la mise en évidence de points clés ;
 - une présentation de chacune des parties du dossier (acquis de son expérience professionnelle et partie pédagogique) ;
 - l'analyse de sa démarche pédagogique et des propositions de remédiation ;
 - l'exploitation pertinente des annexes ;
 - l'utilisation de supports rendant aisé le suivi de l'exposé ;
 - les candidats maîtrisant leur propos ;
 - la qualité de l'expression et la richesse du vocabulaire ;
 - les candidats ayant bien exploité le temps imparti.
- Au moment de l'exposé du sujet proposé par le jury :
 - la qualité de la réflexion par rapport à la question posée ;
 - un exposé structuré avec une logique de présentation ;
 - la mise en valeur des compétences didactiques et pédagogiques du candidat.
- Au moment de l'entretien :
 - la qualité d'écoute et la réactivité par rapport aux questions posées ;
 - les réponses concises employant un vocabulaire adapté.

Le jury a regretté

Concernant le dossier :

- l'absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- les dossiers présentant des généralités sur le métier d'enseignant et la pédagogie sans application effective au sein de la classe ;
- les réalisations pédagogiques centrées uniquement sur des savoir-faire professionnels ou uniquement sur des savoirs ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- la présence de documents ou travaux réalisés, en trop grand nombre ;
- les feuilles des dossiers non liées et non paginées.

Concernant les exposés :

- l'absence de structuration ;
- le manque d'esprit de synthèse ;
- le manque d'analyse de la séquence ;
- l'absence de propositions de remédiation suite à l'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- le manque de conviction ;
- une mauvaise gestion du temps lors des exposés ne permettant pas au candidat de présenter l'ensemble de ce qu'il avait préparé.

Concernant les entretiens :

- l'absence d'adéquation des réponses aux questions posées ;
- l'insuffisance de connaissances scientifiques et technologiques attendues au niveau du concours présenté ;
- le manque de réactivité ;
- le faible niveau d'argumentation ;
- la méconnaissance du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier.

Le jury conseille aux candidats

- Pour la réalisation du dossier :
 - respecter les indications portées dans la définition de l'épreuve (fond et forme, nombre de documents ou travaux) ;
 - paginer et lier le dossier ;
 - présenter le parcours professionnel, en valorisant les étapes qui ont permis de construire les compétences requises pour exercer le métier de professeur ;

- présenter une réalisation pédagogique, s'appuyant sur un référentiel ;
 - présenter les stratégies mises en œuvre et argumenter ses choix ;
 - proposer une analyse réflexive, portant sur la réalisation pédagogique, ainsi que des pistes de remédiation adaptées ;
 - maîtriser le vocabulaire (pédagogique et didactique, technique, scientifique) et l'utiliser à bon escient.
- Pour la 1^{re} partie de l'épreuve :
 - s'entraîner à gérer le temps imparti à l'exposé (10 min maximum) pour présenter le parcours professionnel et la réalisation pédagogique ;
 - exposer le contenu du dossier en sélectionnant des éléments pertinents.
 - Pour la 2^e partie de l'épreuve :
 - lire attentivement le sujet posé ;
 - construire ses réponses à partir d'un plan structuré ;
 - s'entraîner, préalablement à l'épreuve, à répondre à divers sujets professionnels (cf. exemple ci-dessous) dans le temps imparti (30 min de préparation) et à exposer ses réponses (10 min maximum) ;

Exemple de sujet professionnel :

Vous indiquez dans votre dossier de RAEP l'intérêt pédagogique du travail collaboratif et de la formalisation en équipe de situations professionnelles contextualisées pour impliquer l'élève et favoriser sa réussite.

Dans le cadre de la séquence décrite dans le dossier :

- *définir un contexte et préciser celui qui illustre la séquence ;*
- *indiquer, pour chacune des séances de savoirs associés abordés, le titre et l'objectif général.*

Enfin le jury rappelle que la maîtrise de la langue française, notamment la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression écrite et orale, sont des exigences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.